

Liste de contrôle pour des acquisitions écoresponsables

Questions, notes et clauses pouvant être intégrées
dans les documents d'appels d'offres

Conçue et préparée par Valérie Gravan
Révisée par Léandre A. Morin, ing.
Assisté de Lucien Drolet, ing. et de Luc Morin

Juillet 2008

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
RÉFLEXION CONTINUE SUR LES ACHATS ÉCORESPONSABLES	4
1. CERTIFICATION ET ENGAGEMENT	5
2. CONTENU RECYCLÉ ET RESSOURCES RENOUVELABLES	6
3. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....	7
4. ÉCOEFFICACITÉ.....	8
5. MATIÈRES DANGEREUSES.....	9
6. EMBALLAGE	10
7. GARANTIE, ENTRETIEN ET DURABILITÉ	11
8. RÉUTILISATION ET VALORISATION	12
9. ÉLIMINATION	13
10. COÛTS INDIRECTS.....	14
11. RESPONSABILITÉ SOCIALE	15

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables

Clauses pour les appels d'offres

Introduction

Le document qui suit propose une réflexion sur les acquisitions écoresponsables selon onze thèmes distincts. Ils parcourent l'ensemble du cycle de vie de la conception à son utilisation pour aboutir à sa valorisation avant son élimination. Consultez la table des matières pour plus de détails. Pour chacun de ces thèmes, un objectif de réflexion est proposé aux conseillers en acquisitions (CA). Il vise à orienter le domaine de recherche auquel le CA devrait se concentrer. Selon le bien ou le service à acquérir, le thème au complet ou une des questions du thème pourra être escamoté pour s'ajuster à la situation particulière de cet achat.

De façon générale, nous avons privilégié des questions et des clauses menant à la définition de critères de conformité dans l'évaluation des soumissions. Mais le CA pourra tout aussi bien développer ses clauses spécifiques dans une approche qualité/coût, par exemple

Bien que ce document s'adresse d'abord aux CA du secteur public québécois, tout autre acheteur trouvera des suggestions de notes et de clauses qu'il pourra mettre en pratique selon son contexte organisationnel spécifique. Les clauses proposées ne tiennent pas compte de la valeur des marchés. Ils peuvent donc s'appliquer autant aux petits achats comme aux plus coûteux. D'autre part, dans le cas des marchés publics, il ne faut pas oublier que les dispositions des quatre accords dont le Québec est signataire (*Accord sur le commerce intérieur, Accord avec l'Ontario, Accord avec le Nouveau Brunswick et Accord avec l'État de New York*) prévalent sur les clauses proposées dans ce document. Enfin et lorsque l'acquisition est au-delà des seuils prescrit dans la réglementation, les clauses précédées d'un astérisque (*) ne peuvent être utilisées par les organismes soumis à la «Loi sur les contrats des organismes publics» et aux règlements qui en découlent. Les encadrés précédés de deux astérisques (**) sont proposés comme piste de solutions pour les CA.

Comme ce document est une première version, il peut et devra être amélioré. Au fil de leur démarche d'acquisitions, nous invitons les CA qui utiliseront ce guide à nous faire part de commentaires et suggestions dans le but d'améliorer son contenu et sa pertinence. Merci!

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables Clauses pour les appels d'offres

Réflexion continue sur les achats écoresponsables

Dans le livre intitulé «La responsabilité sociétale des acheteurs» publié aux Éditions d'Organisation en 2005, les auteurs proposent une liste¹ de pistes comme éléments de réflexion continue visant à atteindre l'écoresponsabilité dans les acquisitions. Ce processus qui devrait être continu vise à se pencher sur toutes les étapes de la vie utile du produit ou du service, de sa production/fabrication, son acquisition, son utilisation, son entretien et sa disposition à la fin de sa vie utile. En bout de piste, cette attention constante au cycle de vie du produit ou du service contribuera à l'atteinte des objectifs du développement durable que s'est fixé l'État. Ces matières à réflexions sont :

- a) Production
 - Réduction quantitative des matières utilisées
 - Réduction qualitative des matières utilisées
 - Réduction de l'intensité énergétique
 - Réduction de l'usage de l'espace
 - Réduction des déchets
 - Diminution des emballages
 - Réduction des composantes constituantes
- b) Utilisation
 - Dématérialisation possible
 - Réduction de l'entretien
 - Maximisation des possibilités d'usage
 - Augmentation de l'intensité et de la diversité des services apportés
 - Usage locatif favorisé
- c) Fin de vie
 - Extension de la viabilité
 - Augmentation de la durée de vie
 - Capacité à être démonté, réparé, réutilisé
 - Augmentation du recyclage
 - Innocivité de la destruction
 - Biodégradabilité

C'est dans l'optique de réexaminer le processus d'acquisitions de votre organisation que ce guide vous est proposé. En appliquant la règle des 3R V E (réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer) il est possible de faire des achats plus écologiques. Et, lorsqu'on se permet de mesurer le coût total de propriété, il peut être possible que ces nouvelles pratiques puissent se solder par d'importantes économies. Enfin, avec l'application du programme d'obligations contractuelles (POC) gouvernemental², le fournisseur contribue à l'avancement social et économique du Québec.

¹ Tirée du livre « La responsabilité sociétale des acheteurs », Joras M., Lepage J., Éditions d'Organisation, 2005, pp. 122-123

² Le POC comprend le respect intégral de l'ensemble des normes de la Commission des normes du travail, de la Charte des droits et libertés de la personne

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

1. Certification et engagement

Objectif de ce thème : On vise ici à connaître les certifications que possèdent les produits des fournisseurs. On vise aussi à mesurer les engagements et les efforts pris par les fournisseurs à l'égard des trois pôles de la démarche de développement durable.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
1.1	Est-ce que le produit possède une certification relative à l'une des 3 sphères du développement durable (exemple : Choix environnemental, Fair Trade, Green Seal, ISO 9000)?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le fournisseur retenu produira la documentation attestant que le produit ABC respecte intégralement les critères de conformité de la certification XYZ.</i> <li style="text-align: center;"><i>ou</i> - <i>Le produit respecte intégralement les critères de conformité de la certification XYZ.</i>
1.2	Le fournisseur a-t-il une politique de gestion de l'environnement et/ou un système de gestion de l'environnement ? Si oui, satisfait-il à une norme environnementale (de type ISO 14001 SA 8000) ?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le fournisseur présentera la documentation attestant que sa firme a obtenu l'accréditation xyz.</i>
1.3	Le fournisseur a-t-il pris des dispositions du point de vue social (charte, engagement particulier...) ?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>* Le fournisseur présentera la documentation attestant que sa firme s'est dotée d'une charte de responsabilité sociétale ou s'est engagée sur le plan social dans sa communauté.</i>
1.4	Le produit a-t-il fait l'objet d'une analyse de cycle de vie (ACV)?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Dans sa soumission, le fournisseur présentera les résultats de l'ACV réalisé sur le produit proposé.</i>

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

2. Contenu recyclé et ressources renouvelables

Objectif de ce thème : On vise à réduire au maximum l'utilisation de matières non renouvelables tout comme on vise à mesurer la facilité de récupérer et de recycler des composantes des produits achetés.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
2.1	Quels sont le type et la proportion de matières recyclées contenues dans le produit ?	<i>Le produit doit être composé d'au moins x% de matières recyclées. ou Le produit doit être composé d'au moins x% de matières recyclées de postconsommation.</i>
2.2	Les matériaux composants le produit sont-ils de source renouvelable ?	<i>Le produit doit être composé d'au moins x% de matériaux de source renouvelable.</i>
2.3	Le produit comporte-t-il des éléments remis à neuf ?	<i>Le produit compte au moins x% d'éléments remis à neuf.</i>
2.4	Est-il possible de connaître l'empreinte environnementale ³ par le choix d'autres biens ou services ?	<i>Le fournisseur fournira la donnée exprimant l'empreinte environnementale de son produit. (<u>Mise en garde</u> : Actuellement, il n'existe pas de standards ou d'outils fiables scientifiquement reconnus pour mesurer l'empreinte environnementale)</i>

³ Estimation de la surface terrestre ou marine nécessaire pour le produit tout au long de son cycle de vie (exemple : quantité de matières premières utilisée pour la fabrication)

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

3. Efficacité énergétique

Objectif de ce thème : On vise ici à favoriser la réduction des quantités d'énergies consommées lors de la fabrication et de son utilisation.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
3.1	Est-ce que le lieu de fabrication est près de son lieu de livraison?	<i>Le fournisseur précisera l'adresse du lieu de fabrication du produit⁴.</i>
3.2	Les procédés de fabrication sont-ils écologiques (utilisation de moins d'eau, de moins d'énergie, de moins de produits chimiques, de moins de matières ...)?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le fournisseur présentera la documentation attestant que sa firme a obtenu l'accréditation ISO 14001.</i> <li style="text-align: center;"><i>ou</i> - <i>Le fournisseur précisera le type de traitement de ses rejets de fabrication.</i>
3.3	Le produit est-il doté de fonctions d'économie d'énergie, d'eau ou de carburant (exemple : mise hors tension ou l'énergie fantôme) ?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le produit sera doté d'une fonction d'économie d'énergie.</i> <li style="text-align: center;"><i>ou</i> - <i>Le produit sera doté d'une fonction d'économie d'eau.</i>
3.4	Le produit consomme-t-il moins d'énergie lors de son utilisation que des produits concurrents ?	<i>Le fournisseur précisera la quantité d'énergie consommé par son produit pour une période x de temps.</i>

⁴ Note : Cette clause s'applique particulièrement pour les achats en deçà des seuils autorisés par la réglementation.
Léandre A. Morin, ing.

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

4. Écoefficacité

Objectif de ce thème : On vise ici à l'acquisition de produits ou services qui font la démonstration de l'efficacité sous toute ses formes et du respect de l'environnement.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
4.1	L'information relative à une utilisation optimale du produit est-elle disponible ?	<i>Le guide d'utilisation précise le mode de fonctionnement optimale au point de vue de l'efficacité énergétique.</i>
4.2	Le produit peut-il être facilement amélioré ou mis à niveau dans l'avenir en remplaçant certaines pièces par des versions plus performantes ?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le fournisseur précisera que le produit compte au moins x % de pièces qui peuvent être remplacées lors d'une mise à niveau.</i> <li style="text-align: center;"><i>ou</i> - <i>Les pièces x, y et z du produit peuvent être remplacées lors d'une mise à niveau.</i>
4.3	Le produit nécessite-t-il une formation particulière à son utilisation ?	<i>Toute formation spécifique liée au fonctionnement du produit devra inclure un thème sur l'utilisation écoefficace du produit.</i>
4.4	Le produit est-il moins polluant à l'utilisation que les autres produits concurrents (émissions toxiques, déversements dans l'environnement...)?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le fournisseur doit présenter la liste et la quantité de ses rejets par unité de produit proposé selon la liste jointe.</i> <li style="text-align: center;"><i>ou</i> - <i>* Au cours des 24 derniers mois, le fournisseur ne doit pas avoir été reconnu coupable d'une infraction à la loi sur la Qualité l'environnement ou à un de ses règlements tributaires.</i>
4.5	Dans le cas où le produit génère des coûts d'utilisations variables, est-ce que le coût global et l'investissement à long terme peuvent être considérés plutôt que le coût initial selon une vision à court terme ?	<i>** Une autre réflexion possible du CA liée au coût total de propriété</i>
4.6	Est-ce que l'innovation technologique peut être considérée dans l'évaluation du produit?	<i>** Une autre réflexion possible du CA liée à l'impact de l'acquisition d'un produit pour mousser son innovation technologique.</i>

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
 Clauses pour les appels d'offres

5. Matières dangereuses

Objectif de ce thème : Ce thème vise la réduction au maximum de l'utilisation de matières dangereuses.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
5.1	Le produit est-il exempt de substances dangereuses devant faire l'objet de fiches « santé et sécurité au travail » ? (SIMDUT)	<i>Le fournisseur présentera la liste des substances SIMDUT contenues dans son produit ou confirmera par écrit qu'aucune substance SIMDUT n'est présente dans son produit.</i>
5.2	Le produit est-il susceptible de mettre en danger la santé des utilisateurs ?	<i>Le fournisseur présentera la liste des émanations (olfactives, auditives ou gustatives le cas échéant) liées à l'utilisation de son produit et le niveau de celles-ci exprimées soit en partie par million (ppm), décibel (dB) ou en microgramme par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)</i>
5.3	Peut-il être remplacé par un produit moins dangereux ?	<i>** Une autre réflexion possible du CA liée à la nocivité du produit La nouvelle réglementation sur la prise en compte de la qualité pourrait déboucher sur une clause répondant à la question.</i>

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

6. Emballage

Objectif de ce thème : On vise ici à favoriser la réduction des emballages ou d'utiliser des emballages qui peuvent être réutilisés ou récupérés. Ici une négociation avec le client ou le destinataire final du produit peut permettre d'atteindre cet objectif

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
6.1	Est-il possible de supprimer ou de diminuer la quantité d'emballage ?	<i>Le fournisseur reprendra ses emballages après la livraison.</i>
6.2	Est-il possible d'éviter les contenants individuels et de les remplacer par des formats plus économiques ?	<i>Le produit sera livré dans des formats de x litres.</i>
6.3	L'emballage est-il réutilisable ou recyclable ?	<i>L'emballage sera économiquement recyclable.</i>
6.4	L'emballage est-il fabriqué à partir de matériaux recyclés ?	<i>Le fournisseur fera la démonstration écrite que ses emballages contiennent au moins x% de matières recyclées.</i>
6.5	Les matériaux de base composants l'emballage proviennent-ils d'une source renouvelable ?	<i>Le fournisseur fera la démonstration écrite qu'il utilise des matériaux d'emballages provenant de sources renouvelables.</i>

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

7. Garantie, entretien et durabilité

Objectif de ce thème : Ce thème vise à promouvoir la durée de vie utile du produit. Dans beaucoup de cas, l'application stricte de clauses dans les appels d'offres est difficile. Ce qui n'empêche pas les CA d'étudier la possibilité et les moyens de prolonger la durée de vie utile du produit dans le cas où la compétition est réelle et connue.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
7.1	Le produit présente-t-il une garantie pour sa durée de vie? La durée de vie peut-elle être améliorée ?	<i>Le produit sera garanti pour une durée de x années</i>
7.2	Comme solution économique, le produit est-il conçu pour pouvoir être réparé plutôt qu'échangé ?	<i>** Le CA pourrait vérifier auprès des fournisseurs la possibilité de réparation du produit pour en prolonger la vie utile. et ** Le CA verra après de sa clientèle si l'avenue de la réparation s'avère envisageable durant la vie utile du produit</i>
7.3	Les pièces d'entretien sont-elles disponibles et d'un coût moindre par rapport au coût de remplacement du produit lui-même ?	<i>Le fournisseur garantie que les pièces d'entretien seront disponibles pendant x années après le début du contrat</i>

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

8. Réutilisation et valorisation

Objectif de ce thème : Ce thème vise à favoriser les produits dont les composantes peuvent être facilement réutilisées en tout ou en partie et, ultimement, à être valorisées.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
8.1	Le produit est-il réutilisable dans sa globalité ou contient-t-il des pièces réutilisables ?	- <i>Le fournisseur garanti que x % de son produit peut être réutilisé.</i> <i>ou</i> - <i>Après démantèlement, le fournisseur garantit que la composante y est réutilisable.</i>
8.2	Le produit peut-il être recyclé ou valorisé d'une autre manière ?	- <i>Le fournisseur garanti que x % des matières premières composant le produit sont recyclables.</i>
8.3	Existe-t-il des installations de recyclage ou de récupération à proximité du lieu d'utilisation ?	** <i>Le CA pourrait vérifier auprès des autorités locales que des installations de recyclage sont accessibles.</i>
8.4	Des facilités de retour (emballage, procédure...) ont-elles été prévues pour le produit ?	<i>À la fin de sa vie utile, le fournisseur reprend ses produits pour être valorisés ou recyclés.</i>

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
 Clauses pour les appels d'offres

9. Élimination

Objectif de ce thème : Cette section aborde le thème de la fin de vie en s'attardant à la façon dont il sera éliminé lorsque qu'il ne sera plus utile.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
9.1	Le produit génère-t-il moins de déchets que ses concurrents ?	<p><i>**Bien que difficile à évaluer, le CA pourrait étudier la problématique des déchets engendrés par le produit à la fin de sa vie utile.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>ou</i></p> <p><i>Le fournisseur doit présenter la liste et la quantité de ses rejets par unité de produit proposé selon la liste jointe.</i></p>
9.2	Existe-t-il des installations spécialisées pour traiter adéquatement les matières dangereuses éventuellement contenues dans le produit ?	<p><i>Le fournisseur garantit que les matières dangereuses du produit seront traitées adéquatement.</i></p> <p><i>** Il faudra aussi obtenir la même garantie auprès de l'utilisateur</i></p>
9.3	Peut-on privilégier la réutilisation ou le recyclage plutôt que l'enfouissement ou l'incinération ?	<p><i>- Le fournisseur garanti que x % de son produit peut être réutilisé.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>ou</i></p> <p><i>- Le fournisseur garantit que la composante y est réutilisable.</i></p>
9.4	Les entreprises spécialisées pour la prise en charge des déchets sont-elles présentes localement ou accessibles?	<p><i>** Le CA pourrait vérifier auprès des autorités locales que des installations de traitement de matières dangereuses sont accessibles dans la région.</i></p>

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

10. Coûts indirects

Objectif de ce thème : Cette section vise à évaluer les autres coûts, souvent récurrents, de l'acquisition d'un produit par rapport à un autre.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
10.1	Les conséquences liées à l'utilisation du produit sont-elles moins coûteuses et moins dommageables que pour les produits concurrents ? (exemple : un outil informatique qui consomme plus d'énergie aura besoin de plus de climatisation pour son refroidissement)	<i>Le fournisseur présentera les résultats de l'ACV réalisée sur le produit proposé.</i>
10.2	Les coûts d'entretien sont-ils réduits au minimum par rapport aux autres produits de la même catégorie ?	<i>** Le CA pourrait vérifier après analyse de l'ACV des produits proposés lequel présente le plus d'avantages en termes de coûts d'entretien. Des piste de solutions possibles passent se retrouvent dans l'approche Qualité et dans l'approche du Coût global.</i>
10.3	Les coûts secondaires liés aux divers consommables ont-ils été considérés ? (exemple : achat de cartouches pour une imprimante)	<i>Le fournisseur présentera dans sa soumission le coût unitaire de chaque consommable tel que x, y, z.</i>
10.4	Le produit génère-t-il moins de coûts pour la disposition de ses déchets que ses concurrents ?	<i>** Le CA pourrait vérifier après analyse de l'ACV des produits proposés lequel présente le moins de coûts de disposition.</i>
10.5	Le produit est-il moins polluant et moins nocif pour la santé que ses concurrents ? (cette question réfère aux coûts liés aux impacts sur la santé et l'environnement)	<i>** Le CA pourrait évaluer l'impact sur la santé et l'environnement en évaluant et comparant les produits selon :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Sa constitution en matières premières;</i> • <i>Les émanations lors de l'utilisation;</i> • <i>Les déchets produits à sa disposition.</i> <p style="text-align: center;"><i>ou</i></p> <i>Le fournisseur doit présenter la liste et la quantité de ses rejets par unité de produit proposé selon la liste jointe.</i>

Liste de contrôle pour des approvisionnements écoresponsables
Clauses pour les appels d'offres

11. Responsabilité sociale

Objectif de ce thème : Cette section vise à apprécier la contribution sociétale de la firme et à l'intégration d'un comportement propice à l'amélioration de la société.

	Interrogation du conseiller en acquisitions	Libellé possible de clauses d'appel d'offres
11.1	Le fournisseur a-t-il pris des dispositions du point de vue social (charte, engagement particulier) et produit-il un rapport de responsabilité sociale (par exemple le Global Reporting Initiative)?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>* Le fournisseur présentera la documentation attestant que sa firme s'est dotée d'une charte de responsabilité sociétale ou s'est engagée sur le plan social dans sa communauté.</i> - <i>*Le fournisseur présentera son rapport de responsabilité sociale.</i>
11.2	Le produit favorise-t-il la qualification environnementale de l'entreprise sur le plan international (EPEAT, FSC, SA 8000)?	<i>Le fournisseur présentera la preuve qu'il répond à une certification internationale.</i>
11.3	Est-ce que le produit provient du commerce équitable ?	<i>Le fournisseur présentera la preuve que le produit provient du commerce équitable.</i>
11.4	En tenant compte de l'impact économique régional, existe-t-il des produits fabriqués localement qui peuvent être privilégiés ?	<i>** Selon les seuils et dans le respect des accords, le CA pourrait vérifier la disponibilité du produit localement.</i>